



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D6 - Approbation du principe de la vente du Domaine de Chancelée

Date de convocation : 26 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoah CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Philippe BARRIERE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 6 – APPROBATION DU PRINCIPE DE LA VENTE DU DOMAINE DE CHANCELÉE

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 9 novembre 2016, le Conseil municipal approuvait la résiliation du bail emphytéotique avec l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Charente-Maritime (ADSEA 17), et reprenait ainsi possession du Domaine de Chancelée situé sur la commune de la Vergne, d'une superficie de 15ha 56a 10ca, et désormais non occupé.

Ce domaine est composé d'un bâtiment ancien dit « Le Château » auquel des extensions ont été ajoutées. Il est entouré de parcelles de terres.

Jusqu'en juin 2016, le bâtiment principal a été occupé, par l'ADSEA 17 qui y avait établi ses bureaux et où une dizaine d'adolescents séjournaient.

Une extension prolonge au nord l'arrière du bâtiment principal. On y trouve la chaufferie.

Une extension à droite du Château était destinée à accueillir un groupe de pré-adolescents. Elle est composée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Au rez-de-chaussée, on y trouve un espace qui était dédié à la lingerie, un bureau, une salle de réunion, des sanitaires, des locaux de dépôt et un garage.

Au 1^{er} étage, 9 chambres, une cuisine, une salle lingerie, un salon avec bureau, une grande salle qui faisait office de salle de jeux.

Au 2^{ème} étage, 10 chambres avec douches et sanitaires, une cuisine, 2 bureaux, une salle à manger avec un séjour, une terrasse.

Une extension à gauche du Château abrite des espaces utilisés comme bureaux. Elle se termine par un préau qui relie une vieille ferme en pierre sur deux niveaux. Celle-ci n'était plus utilisée car elle n'était plus aux normes.

Le Château s'élève sur 3 niveaux, construit en 1850 en pierre, couverture en ardoise. Au rez-de-chaussée, l'entrée, un secrétariat, 5 bureaux, une salle d'archives, une cuisine avec cafeteria, locaux de stockage.

Au 1^{er} étage, 7 chambres, une lingerie, une cuisine, un foyer, sanitaires et un séjour.

Au 2^{ème} étage, une salle de réunion, une chambre, 2 salles de rangement.

Au 3^{ème} étage, une salle de réunion et une salle d'activité.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D6-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Sur une parcelle proche, il y a deux bâtiments, anciennement la maison des enfants dont la construction date des années 70. Ces deux bâtiments ne sont plus utilisés depuis la tempête de 1999, ils sont désaffectés et envahis par les ronces.

Sur la gauche du Château, une petite maison de pierre a été utilisée comme atelier. Son état est relativement médiocre. Il y a un local garage en tôle de 45 m², ainsi que 2 autres locaux en tôle de 40 m² et 70 m². A droite du Château se trouve un garage ouvert en tôle d'environ 200 m² qui a bien été entretenu. Il y a aussi un autre garage en tôle de 200 m² utilisé par les agriculteurs.

Le château, les extensions, la ferme et les dépendances représentent une surface de 3 071 m² dont 486 m² de dépendances.

Le reste de l'emprise foncière est constituée de landes, de taillis et de bois pour une superficie d'environ 15ha 25a 39ca.

La ville souhaite céder le Domaine de Chancelée. Cet espace permettrait d'accueillir des projets structurants pour le territoire des Vals de Saintonge. Différentes pistes, telles que le tourisme haut de gamme, le tourisme vert, centre de formation... ont été évoquées et la municipalité s'autorise à étudier toutes les propositions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de la vente du Domaine de Chancelée.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 23

Contre : 5

Abstentions : 1

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D6-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.